



Veytaux, le 1er décembre 2023

Monsieur le Président du Conseil
communal de Veytaux
Béat Grand
Rue Bonivard 17

1820 Veytaux

Convention de fusion Veytaux - Montreux

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La convention de fusion entre les communes de Veytaux et de Montreux est enfin rendue publique, après plus de deux ans de travaux (6 ans depuis la votation). D'aucuns saluent ce travail et s'en félicitent, alors que pour notre part nous sommes très surpris de son contenu, qui n'est rien d'autre que la formulation des modalités d'une absorption pure et simple de Veytaux par Montreux – organisant, subséquemment, la liquidation politique et sociale d'une communauté historique !

Peut-être cela est-il satisfaisant pour le comité d'initiative, dont l'unique but a toujours été la disparition de la commune de Veytaux. Pour notre part, nous ne pouvons accepter ce texte, qui n'est finalement que l'aboutissement d'une démarche basée sur des éléments initiaux fallacieux, dont le manque de bon sens ou de raison n'est que trop évident. Autant le dire d'emblée l'autorité chargée de mener à bien ces travaux n'a pas su préserver l'essentiel de la "substance veytausienne", ni la symbolique (le drapeau), ni la représentation politique de sa population, ni tous les avantages financiers ; ainsi l'impuissance est totale, l'échec est patent.

Sans vouloir passer chacun des articles de la convention en revue, il nous paraît toutefois opportun de commenter certains d'entre eux.

L'art. 3 sur les armoiries en donne la description héraldique. La retranscription visuelle des armoiries est inacceptable pour notre commune et ne la représente en rien. Les éléments clés de celle-ci disparaissent pour ne laisser que les emblèmes de la commune de Montreux. Certes les armoiries de notre voisine s'en trouvent largement améliorées tant celles qui prévalent aujourd'hui sont désuètes et n'ont pas fait l'objet d'une grande recherche graphique à l'époque. Les armoiries de Veytaux, sont quant à elles, sobres et représentent tant la géographie que ses principaux atouts ou son "état d'esprit". L'étymologie du nom de la commune de Veytaux provient vielle tour. Cette tour n'a qu'un lien indirect avec le château puisqu'elle était située au bas de rue du They, à l'emplacement du bâtiment de la Tornettaz. Ce dernier vestige est par ailleurs en cours de suppression définitive, le chantier sis en bas de la rue s'en charge.

Les art. 7 et 8 traitent des autorités communales. Le Conseil communal et la municipalité de Veytaux disparaissent purement et simplement. Le Conseil communal de Montreux restera au nombre de 100 avec une représentation proportionnelle des partis politiques et celui de la municipalité à 7. Un seul

arrondissement est prévu, ce qui signifie qu'il n'y aura pas de représentation spécifique pour Veytaux, ni au Conseil communal ni à la municipalité. Absorption de fait des autorités de Veytaux.

L'art. 18 précise le taux d'imposition pour 2027, déjà ! Deux points et demi de moins que celui qui prévaut actuellement à Veytaux, soit une baisse de 1% environ pour les Veytausiens (impôt cantonal et communal confondus !). En revanche, l'impôt sur les successions prendra l'ascenseur pour les Veytausiens. De zéro aujourd'hui il passera à 80 ct par franc versé à l'Etat !

Quant à l'impôt sur les divertissements, un doute subsiste puisqu'il est acté que ce sera la prochaine législature qui devra statuer sur cet impôt. De grandes discussions à venir. Il est clair qu'en cas de refus de la fusion, cette taxe subsistera pour Veytaux. Une telle suppression n'a aucune raison d'être pour notre commune, il s'agit d'un apport non négligeable correspondant, de fait, au manque à gagner qu'impose la majestueuse présence du château et l'impossibilité de construire qu'il engendre dans un large périmètre.

Dans la dernière parution de la bande dessinée, il est fait mention d'une analyse financière réalisée par la fiduciaire BDO. Celle-ci devrait mettre en avant les perspectives financières de la nouvelle commune fusionnée. Or, il n'en est rien, ces perspectives s'arrêtent en 2027 avec un taux d'imposition fixé arbitrairement. C'est bien peu pour s'engager sur le long terme !

Les autres articles ont tous leur degré d'importance et sont discutables. Celui traitant du personnel communal, outre le fait de proposer un "poste équivalent", ne donne aucune garantie qu'il soit en adéquation avec les aspirations des postulants. Les postes des titulaires montreusiens ne sont pas remis en question. A nouveau, il ne s'agit pas d'une fusion, mais d'une absorption. Le personnel communal appréciera.

Les investissements de la commune de Veytaux sont aujourd'hui décidés par son Conseil communal. Demain, ce sera celui de Montreux qui décidera. Les critères de décision ne seront pas les mêmes, les priorités non plus.

Les forêts de Veytaux sont à jour avec le plan de coupe défini selon le plan directeur cantonal. Montreux est en retard, ceci est mentionné dans la présentation faite au public. Donc, si cette fusion améliore la situation de Montreux, par déduction, elle péjore celle de Veytaux. Nos forêts jouent un rôle protecteur essentiel pour les personnes et les biens. Il serait dangereux de galvauder ces acquis.

Qu'en sera-t-il des différentes taxes et émoluments dans la nouvelle commune fusionnée ? Quid de la taxe de parage, qui aujourd'hui est de 150 fr. pour les habitants de Veytaux ? Des taxes pour le cimetière, l'utilisation de la salle de gym par les sociétés locales ? Tout est plus cher à Montreux. Qu'en sera-t-il des subventions pour les installations de production d'énergie renouvelable ? L'harmonisation ne se fera pas en s'alignant sur les taxes de Veytaux, bien au contraire, comme mentionné dans la présentation.

L'incitation financière octroyée par le canton, une sorte d'aumône, ne couvrira pas tous les frais de cette fusion (nouvelles armoiries, documents officiels, informations, etc.). Est-ce que ce point a seulement été évalué ?

Au vu de notre analyse, les dispositions de cette convention ne représentent aucune amélioration significative pour les citoyens veytausiens, bien au contraire. Pour Montreux, cette absorption va générer du travail administratif, des frustrations, pour des gains insignifiants.

Quand on voit que tout ce processus a été initié sur la base d'informations fallacieuses, on est en droit de se demander dans quelle mesure les deniers publics n'ont pas été gaspillés. Quand on constate ce

piètre résultat de la convention de fusion, sorte de copier-coller du projet cantonal, on se demande bien pourquoi il a fallu autant de temps pour en arriver là.

Pour la marque "Montreux", la fusion ne changera rien. Le château de Chillon sera toujours mis en avant par Montreux-Riviera tourisme, tout comme notre sommet emblématique des Rochers de Naye. Nous nous interrogeons sur les exaspérations, les pertes de capacité de décision, les complications administratives et l'insécurité du droit, du moins pour une période transitoire, l'éloignement des citoyens de la vie politique que cette fusion ne manquera pas de générer. Une chose sera alors certaine, Veytaux ne sera plus gérée par les Veytausiens, mais par les Montreusiens essentiellement, éloignés des réalités de notre terrain et vraisemblablement peu susceptibles de défendre nos intérêts légitimes.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, si le silence emprunté de l'Exécutif communal ne vous est pas d'un grand secours, souvenez-vous de votre serment. Nous ne pouvons que vous inciter à refuser cette convention de fusion en avril 2024. Notre association organise des apéro-discussions, auxquels vous êtes cordialement invités pour en débattre.

En espérant que vous aurez porté un regard intéressé à ces lignes et que nous pourrions en discuter prochainement, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour le comité de l'association 1843 Veytaux-Chillon



Dominique Panissod
Secrétaire



Jean-François Pilet
Président

Copie à :

- Conseillers communaux de Veytaux
- Municipalité de Veytaux
- Municipalité de Montreux
- Président du Conseil communal de Montreux
- Préfet du district Riviera-Pays d'Enhaut